

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

Matière : DOMAINES  
DE COMPETENCES  
PAR THEMES

Sous matière :  
POLITIQUE DE LA  
VILLE-HABITAT-  
LOGEMENT

**OBJET :**  
**OPÉRATION**  
**VILLE**  
**DURABLE**  
**N°2024-13 -**  
**SUBVENTION**  
**AIDE**  
**TRAVAUX**  
**D'ÉCONOMIE**  
**D'ÉNERGIE**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE  
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 02 JUILLET  
2024

AFFICHAGE EN DATE  
DU : 02 JUILLET  
2024

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU 16 JUIL. 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2024-176  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
.....  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du lundi 8 juillet 2024  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, François  
DEMANGEOT, Evelyne GUILHEM, Bernard GRIMAUD,  
Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD,  
Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni  
ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX,  
Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL,  
Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER,  
Préscillia GRANIER, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH,  
Adrien ROUZAUD, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice

**Procurations :**

Hélène GIRAL donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,  
Jacqueline RATABOUIL donne pouvoir à Jean-François  
VERONIN-MASSET,  
Pierre BARBAUD donne pouvoir à Patrick MAUGARD,  
Régine SURRE donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Evelyne  
GUILHEM,  
Bruno PERLES donne pouvoir à Javier DE LA CASA,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

**Absents excusés :** Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard  
MONDRAGON.

**Secrétaire :** Audrey GAIANI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2023-289 du 11 décembre 2023 relative à la mise en place d'une aide complémentaire sur l'ensemble du territoire communal, pour accompagner les particuliers, dans le cadre de travaux d'amélioration des performances énergétiques.

Il donne la lecture du tableau de la demande de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la ville, réunissant les conditions définies dans le cahier des charges pour l'obtention de la subvention.

Il précise que le montant total des subventions payées en 2024 s'élève à 8 041.57 Euros (2 immeubles).

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 5 juillet 2024,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** le dossier de demande de paiement déposé par Monsieur ZANELLA Jean Louis.

**AUTORISE** le versement, au titre de l'aide aux travaux d'économie d'énergie, de la subvention figurant sur le tableau présenté en annexe.

**PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la commune (opération 9006 : aménagement urbain).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 08 juillet 2024



Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 16 JUIL. 2024

Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le : 12 JUIL. 2024

Par publication le : 16 JUIL. 2024

Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL



Envoyé en préfecture le 12/07/2024

Reçu en préfecture le 12/07/2024

Publié le 16 JUIL. 2024

ID : 011-211100763-20240708-DB2024176-DE

